

Charte relative à l'utilisation de l'intelligence artificielle générative

Destinée aux étudiantes et étudiants de l'Institut d'histoire de l'art et de muséologie à partir de l'année académique 2026-2027

Préambule

La politique de l'Institut d'histoire de l'art et de muséologie quant à l'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IAg) dans la formation est en adéquation avec les principes d'originalité du travail académique, de l'intégrité scientifique en général¹, ainsi qu'avec le statut central que les sciences historiques accordent à l'analyse critique des sources et à leur citation. Si l'intégrité académique est un principe pour toute discipline scientifique, la compréhension de la genèse et de la fiabilité d'une source est fondamentale pour le travail d'historien-ne de l'art ou de muséologue.

Pour rappel, l'offre didactique de l'Institut d'histoire de l'art et de muséologie vise à former des historien-ne-s de l'art et des muséologues à des compétences bien précises, amenant les étudiant-e-s à développer leurs connaissances et leur compréhension du domaine historique et muséologique ; à maîtriser les principaux instruments méthodologiques et de recherche en toute autonomie ; à être en capacité de former des jugements de manière critique et développer des problématiques personnelles ; à organiser et présenter des résultats sous différentes formes.² En l'état actuel, l'IAg, c'est-à-dire une intelligence artificielle capable de générer de nouveaux contenus, n'aide pas à développer ces compétences personnelles et le bagage intellectuel associés au métier d'historien-ne de l'art ou de muséologue. Au contraire, en se substituant aux étudiant-e-s dans ce travail d'analyse et de synthèse, elle est un obstacle dans leur processus d'apprentissage. Par conséquent, son utilisation doit se faire avec la plus grande prudence et retenue. Enfin, considérant le développement rapide des outils proposés par l'IAg, il revient à l'étudiant-e de s'informer et consulter régulièrement l'évolution de cette charte.

Mises en garde

Produisant des résultats à partir d'un calcul de probabilité (en absence de tout lien avec la réalité décrite), l'IAg dessert les objectifs d'une science critique. Suivant notamment les principes de responsabilité, transparence et *fairness*, certaines mises en garde doivent être formulées :

- **L'utilisation de l'IAg se double de nombreux enjeux éthiques.**
Ses utilisateur-trice-s doivent considérer son empreinte écologique et les enjeux de pouvoir que soulève l'entraînement des robots conversationnels par les grandes entreprises commerciales (notamment la propagation de fake-news ingérées par les IAg telles que ChatGPT ou Grok) ; l'utiliser avec transparence en annonçant son usage ; continuer à développer leur autonomie et leur esprit critique³ ;
- **L'utilisation de l'IAg viole souvent les droits d'auteur et la protection des données.**
Il faut veiller à respecter la confidentialité et les droits d'auteur du contenu avec lequel vous travaillez. Quand on alimente la machine avec des données, on risque de divulguer des informations personnelles sans l'accord des personnes concernées⁴ ;



- **L'utilisation de l'IAg ne garantit pas l'exactitude requise par une approche scientifique.**

Les résultats proposés par l'IAg dépendent de la qualité de la demande qui lui est adressée (*prompt*) ainsi que des informations auxquelles elle a accès. Les *chatbots* basés sur l'IAg génèrent des contenus à partir d'informations qui peuvent être erronées et qu'il convient de ne pas reporter dans son travail, au risque d'en porter la responsabilité ;

- **L'utilisation de l'IAg seule ne permet pas de produire un travail académique original.**

L'IAg n'est pas considérée comme une autrice, ni une co-autrice. Ce qu'elle produit se substitue au travail original des étudiant-e-s. L'IAg ne doit donc pas être utilisée pour rédiger un dossier à la place des étudiant-e-s, ni être référencée comme source d'information fiable.

Utilisation de l'IA et de l'IAg pour les étudiant-e-s non francophones

Les étudiant-e-s non francophones sont prié-e-s de contacter d'abord les enseignant-e-s s'ils/elles souhaitent rédiger leur texte dans leur langue maternelle ou en français.

L'IA et l'IAg peuvent être utilisées pour traduire ou corriger les fautes d'orthographe de certains paragraphes en français, mais pas pour l'ensemble du texte (voir **exemples de bonnes pratiques**).

Pour les traductions, il est préférable de privilégier les logiciels dédiés à la traduction (voir **l'IAg et d'autres outils (numériques) disponibles**).

L'IAg et d'autres outils (numériques) disponibles

De ce point de vue, toute utilisation de l'IAg doit être accompagnée d'une consultation des instruments de travail de la discipline, numériques ou non, spécialisés ou généralistes (encyclopédies, manuels, littérature générale et spécialisée). Seulement à cette condition, le recours à l'IAg est autorisé :

- Comme point de départ pour une discussion approfondie d'un concept ou d'une approche. À cette fin, il faut éviter les agents conversationnels comme *ChatGPT* qui citent des sources faussées ou inventées en utilisant les moteurs de recherche tels *Google* et intègrent des réponses courtes générées par l'IAg. Il vaut mieux privilégier des logiciels qui renvoient directement aux sources. Toutefois, une recherche personnelle sur des bases de données telle l'*Encyclopaedia Universalis*⁵ permet de récolter des résultats davantage fiables et sourcés. **Cette étape doit donc s'accompagner d'un travail de vérification et d'une critique de toutes les sources mentionnées et d'approfondissement personnel des résultats présentés (la vérification des sources est une tâche essentielle des sciences historiques) ;**
- Comme outil de correction d'écriture. L'utilisation d'un logiciel spécialisé (comme *Antidote*) est préférable à un *chatbot* basé sur l'IAg. **Dans tous les cas, vous devez vous approprier les modifications proposées en les relisant et les modifiant pour qu'elles correspondent exactement à votre propos ;**



- Comme outil de traduction. L'utilisation d'un logiciel spécialisé (comme *DeepL*) est préférable à un *chatbot* basé sur l'IAg. **Dans tous les cas, il faut vérifier la qualité de la traduction.**



Il est impératif, en plus de citer vos sources, de mentionner si l'utilisation de l'IAg a été sollicitée pour votre travail, en remplissant le formulaire « Déclaration d'utilisation d'outils basés sur l'IAg » et en l'intégrant dans tout travail écrit.

Utilisation non-autorisée

L'utilisation de l'IAg **n'est pas autorisée** :

- Pour constituer une bibliographie (les références générées par l'IAg peuvent être crédibles mais fausses !)
- Pour lui confier la rédaction partielle ou totale d'un travail écrit ou d'une présentation orale, de même que la réécriture de certaines parties ;
- Pour lui confier l'élaboration d'un plan, d'une structure de travail ou d'une problématique ;
- Pour générer des images et des PowerPoints.

Pour tout complément d'information et après avoir consulté la documentation fournie, veuillez-vous adresser aux enseignant-e-s et assistant-e-s de l'Institut d'histoire de l'art et de muséologie.

Exemples de bonnes pratiques

Objectif autorisé	Exemple de prompt	Pourquoi est-ce conforme ?
Préparer une recherche documentaire	« <i>Quels mots-clés (en français, anglais et allemand) pourrais-je utiliser pour rechercher des publications sur la peinture de portrait au XVIII^{ème} siècle dans les catalogues de bibliothèques et les bases de données académiques ?</i> »	Aide à construire une stratégie de recherche, sans produire la bibliographie.
Préparer une lecture critique	« Je vais lire un article sur les aspects féministes des performances de Yoko Ono. Propose une liste de questions qui m'aideront à analyser la méthodologie de l'auteur, les sources mobilisées et son argumentation. »	Donne un support pour le développement de l'esprit critique.



Identifier des fautes d'orthographe et de grammaire et les maladresses de style	« Indique-moi les fautes d'orthographe, de grammaire, et de ponctuation de ce paragraphe. » « Indique-moi les répétitions et les phrases trop longues ou ambiguës. »	Identification des erreurs de langue et maladresses de style.
Aide à la traduction	« Traduis ce passage de l'italien vers le français en conservant le vocabulaire spécialisé. Indique les termes dont la traduction pourrait être discutée. »	Aide à la traduction, avec vérification.

Exemples de prompts ne respectant pas la charte :

- « Rédige mon travail (écrit et oral) de proséminaire sur le Psautier de Winchester. »
- « Réécris mon travail en corrigeant les fautes d'orthographe et en améliorant le style. »
- « Fais-moi un plan détaillé pour le développement de ce sujet. »
- « Trouve dix références bibliographiques sur ce sujet. »
- « Fais-moi un résumé de cet article / ouvrage que je n'ai pas lu. »
- « Écris l'introduction et la conclusion de mon dossier. »
- « Construis ma problématique à partir de ce thème. »
- « Génère les diapositives de ma présentation PowerPoint. »
- « Rédige une description de cette œuvre d'art. »
- « Rédige une analyse critique de cette source à ma place. »

Avant de recourir à une IA générative, interrogez-vous toujours sur votre objectif : son utilisation est-elle limitée à un rôle d'assistance à la compréhension, à la révision, à la correction linguistique ou à la traduction, ou se substitue-t-elle à votre réflexion personnelle et aux compétences que votre formation vise à vous faire acquérir ?

Les enseignant-e-s se réservent le droit de demander tout élément permettant d'attester du travail personnel effectué. Les étudiant-e-s doivent donc être en mesure de présenter, à la demande des enseignant-e-s, des preuves du processus d'élaboration du travail (notes de recherche et de lecture, brouillons, versions intermédiaires avec leurs dates, historique des prompts utilisés le cas échéant, ou tout autre document pertinent).





Une utilisation excessive et non autorisée de l'IAg sera détectée : par la discussion accompagnant chaque exposé oral ; par une lecture attentive ainsi que grâce au logiciel Compilatio Magister mis à disposition du corps enseignant par l'UNINE, ainsi qu'aux étudiant·e·s. Il est d'ailleurs vivement recommandé à ces dernier·ère·s d'y recourir au préalable pour vérifier leur propre travail avant le dépôt officiel. L'utilisation excessive de l'IAg peut entraîner un refus du travail soumis voire, dans certains cas, des sanctions analogues à celles prévues en cas de plagiat. En outre, chaque utilisation non-autorisée pendant un examen écrit entraîne des sanctions sur la fraude, prévues par le règlement⁶.

Pour tout complément d'information et après avoir consulté la documentation fournie, veuillez-vous adresser aux enseignant·e·s et assistant·e·s de l'Institut d'histoire de l'art et de muséologie.

Notes et références

¹ Se référer au document suivant (disponible uniquement via l'intranet, soit uniquement depuis le Wifi ou VPN de l'UNINE) : https://intranet.unine.ch/sep/wp-content/uploads/sites/30/UniNE_Guide_Integrite_scientifique_FR.pdf, (consulté le 19 juin 2025).

² Pour les objectifs de la formation, se référer aux plans d'études du pilier d'histoire de l'art BA, https://www.unine.ch/lettres/wp-content/uploads/sites/19/Histoire_de_l_art_BA.pdf

³ (consulté le 16 juillet 2026), ainsi qu'à celui du pilier d'histoire de l'art MA, https://www.unine.ch/lettres/wp-content/uploads/sites/19/ScH_Histoire_de_l_art_MA.pdf

⁴ (consulté le 16 juillet 2026) et du pilier d'études muséales MA, https://www.unine.ch/lettres/wp-content/uploads/sites/19/Etudes_museales_MA.pdf (consulté le 16 juillet 2026)

⁵ Paragraphe inspiré de David Duperrex, « L'intelligence artificielle en classe et ses enjeux éthiques », n.d., [L'intelligence artificielle en classe et ses enjeux éthiques - Eduvaud](#), (consulté le 19 juin 2025).

⁶ À ce titre, la loi sur la protection des données en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2023 est applicable. Se référer au Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT) du 8 mai 2025, [Update - La loi actuelle sur la protection des données est directement applicable à l'IA](#), (consulté le 19 juin 2025).

⁷ *Encyclopaedia Universalis*, [Accueil Sup- Universalis Edu](#), intégralement accessible depuis le Wifi ou le VPN de l'UNINE.

⁸ Règlement d'études et d'examens de la Faculté des lettres et sciences humaines, notamment chapitre 5. https://www.unine.ch/media/wp-content/uploads/sites/17/r_REE_bachelor_master_FLSH.pdf, (consulté le 7 août 2025).

Pour aller plus loin :

Ioan Roxin, « IA générative : le risque de l'atrophie cognitive », Polytechnique insights, 3 juillet 2025, <https://www.polytechnique-insights.com/tribunes/neurosciences/ia-generative-le-risque-de-latrophie-cognitive/> (consulté le 7 août 2025).

Kosmyrna Nataliya, Hauptmann Eugene, Yuan Ye Tong et al., « Your Brain on ChatGPT: Accumulation of Cognitive Debt when Using an AI Assistant for Essay Writing Task », 10 juin 2025, [\[2506.08872\] Your Brain on ChatGPT: Accumulation of Cognitive Debt when Using an AI Assistant for Essay Writing Task](#) (consulté le 7 août 2025).



Déclaration d'utilisation d'outils basés sur l'IAg

Destiné aux étudiantes et étudiants de l'IHAM à partir de l'année académique 2026/2027

*En préambule, il convient de prendre connaissance des politiques **relatives à l'utilisation de l'intelligence artificielle générative** valable dans les instituts respectifs.*

ATTENTION, les politiques des instituts varient selon les acquis de formation définis.

Titre du travail, institut, enseignant-e :

Déclaration d'utilisation de l'IAg (merci de cocher/remplir ce qu'il convient).

- ☐ Je n'ai pas employé de logiciel d'IAg dans le cadre du présent travail ;
- ☐ J'ai employé un ou des logiciel(s) d'IAg dans le cadre du présent travail (merci de remplir le tableau ci-dessous) ;

Conformément à la politique en vigueur dans l'institut concerné, j'ai utilisé des logiciels d'IAg pour effectuer les tâches suivantes :

Logiciel utilisé	Description de la tâche effectuée	Réflexion critique	Partie concernée (page + paragraphe)	Extrait des prompts et de flows

- ☐ J'atteste que le présent travail répond aux critères d'un travail académique original, est conforme aux principes d'intégrité scientifique et respecte la « Charte relative à l'utilisation de l'intelligence artificielle générative ».



Déclaration sur l'honneur*

Par la présente, j'affirme avoir pris connaissance des documents d'information et de prévention du plagiat émis par l'Université de Neuchâtel et m'être renseigné-e correctement sur les techniques de citation.

J'atteste par ailleurs que le travail rendu est le fruit de ma réflexion personnelle et a été rédigé de manière autonome.

Je certifie que toute formulation, idée, recherche, raisonnement, analyse ou autre création empruntée à un tiers est correctement et consciencieusement mentionnée comme telle, de manière claire et transparente, de sorte que la source en soit immédiatement reconnaissable, dans le respect des droits d'auteur et des techniques de citations.

Je suis conscient-e que le fait de ne pas citer une source ou de ne pas la citer clairement, correctement et complètement est constitutif de plagiat.

Je prends note que le plagiat est considéré comme une faute grave au sein de l'Université. J'ai pris connaissance des risques de sanctions administratives et disciplinaires encourues en cas de plagiat (pouvant aller jusqu'au renvoi de l'université).

Je suis informé-e qu'en cas de plagiat, le dossier sera automatiquement transmis au rectorat.

Au vu de ce qui précède, **je déclare sur l'honneur ne pas avoir eu recours au plagiat ou à toute autre forme de fraude.**

Nom :

Prénom :

Cursus :

Faculté d'inscription :

Lieu et date :

Signature :

Ce formulaire doit être dûment rempli par tout étudiant ou toute étudiante rédigeant un travail substantiel (notamment un mémoire de bachelor ou de master) ou une thèse de doctorat. Il doit accompagner chaque travail remis au professeur ou à la professeure.

* Formulaire largement inspiré de la Directive de la direction 0.3 bis, intitulée Formulaire Code de déontologie en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses, de l'Université de Lausanne, du 23 avril 2007 et adapté aux besoins de l'Université de Neuchâtel.